



**ACADÉMIE  
DE DIJON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de la Nièvre

**DIRECTION DES SERVICES  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
DE LA NIÈVRE**

Division des élèves (DIVEL)  
Actions culturelles  
Affaire suivie par :  
Véronique Lemoine  
Tél : 03 86 21 70 45  
Mél : [sco58.dac@ac-dijon.fr](mailto:sco58.dac@ac-dijon.fr)  
19 Place Saint-Exupéry  
CS 70074  
58028 Nevers cedex

Nevers, le 20 août 2021

L'inspectrice d'académie,  
directrice académique des services  
de l'Éducation nationale de la Nièvre

à

Mesdames, Messieurs les chefs  
d'établissement

**Objet : programmation, règlement départemental et inscription au dispositif « Collège au cinéma » pour l'année scolaire 2021-2022**

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance la programmation du dispositif « Collège au cinéma » pour les trois trimestres de l'année scolaire 2021-2022.

La programmation définitivement arrêtée par le CNC est la suivante :

Niveau 6<sup>ème</sup>/5<sup>ème</sup> :

- 1<sup>er</sup> trimestre : **Chicken run**
- 2<sup>ème</sup> trimestre : **Woman at war**
- 3<sup>ème</sup> trimestre : **Alamar**

Niveau 4<sup>ème</sup>/3<sup>ème</sup> :

- 1<sup>er</sup> trimestre : **Bienvenue à Gattaca**
- 2<sup>ème</sup> trimestre : **Woman at war**
- 3<sup>ème</sup> trimestre : **Alamar**

Vous pouvez trouver sur le site de la DSDEN de la Nièvre une présentation des films sélectionnés ainsi que des liens vers les partenaires du dispositif (CNC, Sceni qua non, rectorat).

Je vous indique également que deux journées de pré-visionnage se tiendront les 7 et 8 octobre 2021 à La Charité sur Loire. Deux journées de formation seront également organisées les 11 et 12 octobre 2021 dans les locaux de Canopé (3 rue Lamartine à Nevers).

Vous pourrez procéder à l'**inscription de votre établissement via la fiche d'inscription fournie**. Les enseignants devront, à cette occasion, s'inscrire pour participer à ces journées. Ce document d'inscription devra parvenir, avec votre signature, à la DSDEN avant le 10 septembre 2021 délai de rigueur, par courriel à [sco58.dac@ac-dijon.fr](mailto:sco58.dac@ac-dijon.fr).

Par ailleurs, je vous invite à prendre connaissance du règlement départemental de « Collège au cinéma » accompagnant ce courrier.

*Je vous remercie.*

Pascale NIQUET-PETIPAS